



L'A.P.D.E.N. et le GRCDI reçus au CSP

Compte-rendu d'audience

mercredi 20 juin 2018, par [G. Sogliuzzo](#)

Suite à une demande d'audience auprès du CSP (Conseil Supérieur des Programmes), une délégation de l'association accompagnée de deux membres du GRCDI (Groupe de Recherche sur les Cultures et la Didactique de l'Information) a été reçue ce lundi 11 juin par M^{me} Souâd Ayada, présidente du CSP, et M^{me} Carole Helpiquet [1], chargée de mission auprès du CSP, afin de s'entretenir sur la place du.de la professeur.e documentaliste dans les futurs programmes du lycée rénové.

Notre délégation était composée de :

- trois membres du Bureau national de l'A.P.D.E.N. : Géraldine Gosselin, professeure documentaliste en collège dans l'académie de Montpellier, Héloïse Lécaudé, professeure documentaliste en lycée général et technologique dans l'académie de Rouen et Claire Rouveron, professeure documentaliste en service partagé entre un collège et un lycée polyvalent -général, technologique et professionnel dans l'académie de Limoges ;
- deux membres du GRCDI, Groupe de recherche sur les cultures et la didactique de l'information : Elisabeth Schneider, Maîtresse de Conférences en Sciences de l'information et de la communication, responsable du parcours professeur documentaliste ESPE de Caen-Normandie [2] et Pascal Duplessis, professeur documentaliste, responsable du Parcours MEEF Documentation, ESPE de Nantes.

L'A.P.D.E.N. et le GRCDI : une complémentarité dans la réflexion didactique et pédagogique en information-documentation

En introduction, Héloïse Lécaudé présente l'A.P.D.E.N. à nos interlocutrices, leur remet un document de présentation synthétique ainsi que des exemplaires de la revue professionnelle *Mediadoc*. Elle rappelle également que l'A.P.D.E.N., en tant qu'instance de réflexion sur la pratique et l'évolution de la profession, a œuvré pour la création du CAPES de documentation en 1989, dont les trente ans d'existence seront célébrés lors du prochain congrès trisannuel de l'association, du 22 au 24 mars 2019 à Grenoble. Ce 11^e congrès sera l'occasion d'interroger la publication sur le web comme objet pédagogique et didactique pour les professeur.e.s documentalistes. Héloïse Lécaudé indique que l'A.P.D.E.N. fut préalablement reçue par le CSP en 2014, dans le cadre de la réforme des programmes du collège et l'instauration du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En outre, l'A.P.D.E.N. entretient, depuis ses origines, des relations étroites avec la formation professionnelle et la recherche, dont le GRCDI, représenté par Alexandre Serres lors de l'audience de

2014, soulignant la complémentarité de chacun dans la réflexion didactique et pédagogique en information-documentation scolaire. C'est pour cela que l'A.P.D.E.N. a de nouveau sollicité deux représentant.e.s du GRCDI pour enrichir la réflexion et les propositions de la délégation.

Pascal Duplessis revient à son tour sur l'historique du GRCDI. Il s'agit d'une structure hybride, composée d'une douzaine de chercheur.e.s en SIC, de formateur.trice.s en ESPE et de professionnel.le.s, pilotée par Alexandre Serres, Maître de Conférence en SIC et directeur de l'URFIST de Rennes. Cette structure est née en 2007 dans l'optique de porter une réflexion sur les cultures de l'information et leur transposition dans le secondaire. Après avoir accompagné les travaux de l'ERTé « Culture informationnelle et curriculum documentaire », de 2006 à 2010, ses membres ont, par la suite, participé à différents projets de recherche sur la translittératie et ont publié, en septembre 2010, *Douze propositions pour l'élaboration d'un curriculum info-documentaire* [3] bientôt actualisées en *Propositions pour l'élaboration d'un curriculum de l'Information-Documentation*. De ces douze propositions, émane le programme curriculaire porté par l'A.P.D.E.N en 2014 [4].

Les savoirs info-documentaires en adéquation avec les exigences de la Charte du CSP

Après cette exposition complète des deux instances, Claire Rouveron rappelle que l'objectif de cette rencontre est de réfléchir à la place des professeur.e.s documentalistes dans la réforme du lycée au regard de la nouvelle circulaire de missions de la profession, qui nous enjoint à « forme[r] tous les élèves à l'information documentation et contribue[r] à leur formation en matière d'EMI [...] dans une progression des apprentissages de la [classe de] sixième à la [classe de] terminale, dans la voie générale, technologique et professionnelle ». Les professeur.e.s documentalistes sont à ce titre les interlocuteur.trice.s légitimes pour proposer un enseignement en information-documentation et une culture de l'information et des médias à l'ensemble des lycéen.ne.s.

Claire Rouveron signale que les savoirs info-documentaires répondent, en tout point, aux exigences posées par le préambule de la Charte relative à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des programmes d'enseignement ainsi qu'aux modalités d'évaluation des élèves dans l'enseignement scolaire, relativement aux savoirs scolaires [5]. Ainsi, les savoirs info-documentaires :

- « [aident] les élèves à se repérer dans la complexité du monde. » En effet, la formation à la culture des médias et de l'information que le.la professeur.e documentaliste est en mesure de mettre en place en faveur des élèves se fixe pour objectif de donner des clés de compréhension de la société de l'information, son fonctionnement technique et humain, son économie, ses questionnements civiques et éthiques. Ces savoirs prennent sens dans des démarches pédagogiques, notamment des situations de recherche d'information impliquant la mise en œuvre d'un ensemble de compétences, qui correspondent à des situations complexes authentiques ;
- « participent à l'ambition d'une recherche de vérité [...] [qui] se distingue de l'opinion et du préjugé ». A l'appui des sciences de l'information et de la communication, des sciences humaines et des sciences de l'éducation, les professeur.e.s documentalistes construisent un enseignement autour d'un champ didactique et notionnel riche, en constante évolution et perpétuel questionnement (citons notamment des sujets dont se saisissent les professeur.e.s documentalistes ces derniers mois comme la désinformation, des théories du complot, la circulation des rumeurs...). La question de la recherche de la vérité correspondrait à la démarche suivante : apprendre à s'informer, c'est apprendre à s'appuyer sur des sources validées, à les identifier, préalable absolument nécessaire pour discriminer l'exact, le vraisemblable, le juste ;
- « doivent [...] bénéficier à la totalité des élèves. » Il s'agit là pour nous, représentantes de l'A.P.D.E.N., d'un des points nodaux de notre démarche : comment dépasser la contingence locale, la négociation et l'organisation interne de l'établissement pour parvenir à former tou.te.s les élèves confié.e.s à l'enseignement secondaire sur une même base didactique, pour atteindre l'objectif républicain de formation de tou.te.s les citoyen.ne.s ? Comment surmonter les difficultés structurelles pour que tou.te.s les élèves bénéficient d'un socle culturel harmonisé, abordant les

grandes problématiques en lien avec la culture de l'information et des médias ?

- « relèvent à la fois d'une mission d'instruction et d'une mission d'éducation : l'objectif commun aux deux missions étant l'apprentissage de la liberté de penser, de l'esprit critique et des conditions démocratiques de leur exercice. » Dans une perspective sociale, civique et éthique, nous appelons à la mise en place effective de l'égalité républicaine et de la continuité du service public d'éducation dans la mise en œuvre de la formation en information-documentation.

L'objectif de l'audience est donc de poser ensemble les questionnements et problématiques liés à la mise en place effective d'une formation des élèves à ces savoirs info-documentaires, au lycée général et technologique, dans le cadre de la refonte des programmes du nouveau baccalauréat, tout en s'appuyant sur la continuité de la formation au collège.

Une nécessaire progression et continuité dans les apprentissages info-documentaires

Elisabeth Schneider intervient pour appuyer le propos sur le risque de diluer des formations qui dépendent trop des spécificités locales. Si, au collège, des apprentissages informationnels se mettent en place, il manque très souvent une continuité au lycée car les enseignements ne sont ni spécifiques ni systématiques du fait d'un manque de continuité dans les programmes. Le besoin d'un temps dédié à ces apprentissages est prégnant. Si ces savoirs info-documentaires et leur enseignement par le professeur documentaliste ne sont pas explicitement mentionnés dans les programmes, leur mise en œuvre sera nécessairement aléatoire et soumise à des contingences locales. Ce qui n'est pas prescrit devient facultatif. Or, il y a un réel enjeu démocratique pour le passage vers le supérieur. Pascal Duplessis ajoute qu'en plus de l'aspect aléatoire des formations, il manque une base épistémologique pour répondre aux problématiques informationnelles, communicationnelles et médiatiques.

Or les professeur.e.s documentalistes, titulaires d'un CAPES de documentation, fort.e.s d'une solide formation en Sciences de l'information et de la communication, ainsi que les travaux menés en didactique sur ces objets d'enseignement informationnels sont dépositaires de cet héritage, ce qui n'est pas visible à l'intérieur des programmes. On peut avancer que l'information-documentation est l'assise épistémologique de l'EMI. Ainsi, Pascal Duplessis interroge M^{me} Ayada sur la prise en compte de l'expertise des professeur.e.s documentalistes dans les futurs programmes du lycée, relativement à ces enjeux informationnels.

M^{me} Ayada entend notre demande mais nous répond que l'EMI reste tributaire des disciplines. Elle nous assure que le CSP sera particulièrement attentif à la place que prendra l'EMI dans l'ensemble des programmes disciplinaires. Elle nous informe, à ce sujet, que l'EMC fera l'objet d'une refonte dans l'optique d'y intégrer de nombreux objets d'enseignement en EMI et dans la perspective de prévoir son évaluation au baccalauréat. A cet effet, un groupe de travail a été constitué, intégrant, parmi ses membres, un professeur documentaliste, ainsi qu'un IGEN. L'EMI, dans sa transversalité, concerne toutes les disciplines, par exemple, l'histoire-géographie aborde la notion de source.

Selon M^{me} Ayada, deux enseignements, pris en charge conjointement dans un groupe de travail, participeront également à l'Éducation aux médias et à l'information : « Sciences numériques et technologie » dans le tronc commun de Seconde et « Numérique et sciences informatiques » en enseignement de spécialité au cycle terminal.

Elisabeth Schneider souligne une autre entrée possible avec la mise en place des 54 heures annuelles d'accompagnement personnalisé dédiées à l'orientation de l'élève, l'occasion d'inculquer une culture informationnelle sur les métiers et l'orientation et de travailler sur les stéréotypes dans les médias, par exemple. Pascal Duplessis complète par la pertinence, pour les élèves, futur.e.s étudiant.e.s, d'apprendre à organiser une veille informationnelle. Claire Rouveron conclut sur ce point en précisant que l'Éducation à l'orientation (EAO) permet, depuis longtemps, aux professionnel.le.s de l'information-documentation, les professeur.e.s documentalistes, et aux professionnel.le.s de l'orientation, les Psy-EN, de travailler ces

questions cruciales en partenariat. M^{me} Ayada estime que l'orientation est effectivement un levier intéressant pour le.la professeur.e documentaliste, d'autant que l'horaire dévolu sera important.

Les freins à l'application de la mission d'enseignement du.de la professeur.e documentaliste

M^{me} Ayada revient ensuite sur nos propos liminaires relatifs aux contingences locales qui contraignent fortement les missions du. de la professeur.e documentaliste, particulièrement la mission d'enseignement, dans les lycées. Elle nous interroge sur les possibles et les freins à notre intervention. Nous témoignons des disparités locales, nos actions étant plus ou moins facilitées par les équipes pédagogiques, le chef d'établissement, les usages et habitudes internes aux établissements. Héloïse Lécaudé et Claire Rouveron, toutes deux en poste en LPO, indiquent que les TPE, l'AP, l'EMC ont été très investis par les professeur.e.s documentalistes, ainsi qu'au niveau de la classe de seconde les enseignements d'exploration tels que Littérature et société, ICN (Informatique et Création Numérique) ou encore MPS (Méthodes et Pratiques Scientifiques). Elles soulignent qu'en l'absence de dispositifs institutionnels, il est plus difficile de travailler avec les élèves de terminale tant l'échéance du baccalauréat prime.

Elisabeth Schneider ajoute que les professeur.e.s documentalistes investissent largement les projets interdisciplinaires mais déplore que, dès qu'il y a une évolution institutionnelle, tout peut être remis en cause. Elle regrette que les professeur.e.s documentalistes constituent le seul corps d'enseignant.e.s qui doive continuellement défendre sa mission d'enseignement. D'où l'importance d'une inscription du rôle du.de la professeur.e documentaliste dans les programmes disciplinaires.

Pascal Duplessis donne l'exemple des TPE, qui ont été investis par les professeur.e.s documentalistes du fait de l'existence d'une prescription institutionnelle déterminante, notamment s'agissant de l'évaluation.

Quelle place pour le.la professeur.e documentaliste dans les programmes du lycée rénové ?

M^{me} Ayada pose la question de la place des professeur.e.s documentalistes dans la nouvelle épreuve terminale orale. Ceci nous semble effectivement être une bonne entrée dans la continuité avec les TPE. Ce type d'épreuve, qui doit être sérieusement préparée en amont, permet de mettre en place une progression pédagogique et d'asseoir des notions et apprentissages sur des durées longues. Nous sommes par ailleurs favorables à une participation à l'évaluation de cette épreuve.

M^{me} Ayada nous apprend que l'EMC fera également l'objet d'une évaluation dans le contrôle continu. Nous insistons sur la nécessité d'inclure les professeur.e.s documentalistes dans l'évaluation de l'EMC. C'est un enseignement propice à la démarche de projet privilégiée par les professeur.e.s documentalistes. Pascal Duplessis confirme que l'apport de l'information-documentation peut être très riche si l'on en juge par les problématiques que celle-ci aborde. Citons, par exemple, la question du « prix de la gratuité » de l'accès à l'information et la progressive désintermédiation de celui-ci, la réversibilité du rôle de l'utilisateur, les contenus générés par l'utilisateur, la captation et l'exploitation des données personnelles, les pratiques de quantification de soi, l'internet des objets connectés et la vie privée, l'exposition de l'intimité, l'enfermement culturel dans les bulles de filtre ou encore l'empreinte écologique d'Internet.

Pour répondre à ces questions d'une grande actualité, l'information-documentation propose un corpus de notions didactisées par la recherche et par les professeur.e.s documentalistes. Chacune porte en elle une triple dimension, explicative, opératoire et émancipatrice, au cœur de la réflexion didactique. Elisabeth Schneider précise que ces innovations s'inscrivent dans des notions très anciennes et que l'histoire permet de mettre en perspective pour éviter les modes et développer l'esprit critique. Le rôle de l'école ne peut pas se réduire à la présentation d'outils de « vrai/faux », il faut une formation au long cours sur l'historicité des aspects en jeu : étudier l'histoire de la communication, notamment de l'écriture, permet

de mieux comprendre les enjeux de notre société de l'information. Cette prise de recul historique montre qu'on peut, parfois, être en rupture avec une période passée mais qu'une continuité peut aussi s'installer ; il arrive que l'histoire se répète, à quelques siècles d'intervalle, la figure de l'auteur en est un exemple. Elle insiste aussi sur la nature des objets problématiques liés à l'information contemporaine, tels que la gestion des données et le tout récent RGPD, qui nécessite une approche pluridisciplinaire comme un objet d'étude complexe, dans laquelle l'expertise en SIC du.de la professeur.e documentaliste sera nécessaire.

Pascal Duplessis, à la lecture des programmes de 2015, relève seulement huit occurrences pour les cycles 3 [6] et 4 [7] ainsi que pour l'EMC au lycée, rappelant la possibilité de travailler avec le. la professeur.e documentaliste :

- En français (cycle 3) : « En 6^e, le professeur documentaliste est plus particulièrement en charge de ces apprentissages [recherche et traitement de l'information] en lien avec les besoins des autres disciplines. »
- En français (cycle 4) : « On veille à développer, avec le CDI et le professeur documentaliste, les compétences essentielles et omniprésentes maintenant à tous les niveaux de la formation, relatives au traitement de l'information, à la connaissance et à l'usage des médias. »
- En histoire des arts (cycle 3) : « La contribution du professeur documentaliste à ces projets est précieuse. »
- En histoire des arts (cycle 4) : « La participation du professeur documentaliste est précieuse pour susciter et accompagner une dynamique de projets. »
- En histoire-géographie (cycle 4) : « Pour toutes les approches interdisciplinaires possibles, à partir des thèmes des programmes d'histoire et géographie, on associe, en plus des disciplines indiquées dans les exemples indicatifs donnés ci-dessous, le professeur documentaliste, qui a ici un rôle majeur à jouer. »
- En SVT (cycle 4) : « Pour les recherches d'informations, le professeur documentaliste est sollicité. »
- En EMC (préambule général pour le lycée) : « Selon le sujet abordé : [recherches] en collaboration avec le professeur documentaliste. »
- En EMC (1^{re}) : « Réalisation, avec le professeur documentaliste, d'un dossier relatif à un événement et à son exploitation médiatique. »

A partir de ces exemples, il souligne combien il est important de veiller à la visibilité du.de la professeur.e documentaliste dans l'écriture des programmes. Cette visibilité est double : elle doit concerner non seulement le respect du statut mais aussi la nature de l'expertise mobilisée. Ainsi la réduction à la seule dimension méthodologique (en SVT, français et EMC) selon les besoins des ses collègues disciplinaires, ou pire encore, le seul rappel de sa « préciosité » (en histoire des arts), ne permettent pas de travailler à la hauteur de ce statut et de cette expertise. Il est impossible de fonder une véritable interdisciplinarité sur de telles bases.

Bien au contraire, l'entrée de notions et de contenus info-documentaires dans les programmes relève d'une ouverture nécessaire au monde contemporain et témoigne d'un nécessaire développement d'une culture informationnelle auprès des élèves. Ainsi, alors que la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République précisait qu'« il est impératif de former les élèves à la maîtrise, avec un esprit critique, de ces outils qu'ils utilisent chaque jour dans leurs études et leurs loisirs et de permettre aux futurs citoyens de trouver leur place dans une société dont l'environnement technologique est amené à évoluer de plus en plus rapidement [et que] les professeurs-documentalistes doivent être particulièrement concernés et impliqués dans les apprentissages liés au numérique » [8], les programmes du cycle 4 n'ont pas témoigné de cette ambition, provoquant une inévitable déception auprès de la profession.

Souâd Ayada affirme avoir tout à fait conscience et partager notre analyse sur la nécessité de ne pas réduire le rôle du.de la professeur.e documentaliste à une aide méthodologique, en situation de dépendance par rapport aux autres disciplines. Elle considère que la place réservée à l'EMI dans les programmes du cycle 4 est une réelle avancée. Une des premières décisions prises lors de sa nomination à la présidence du CSP fut de publier les orientations pour l'EMI aux cycles 2 et 3 rédigées en 2016 et

jamais diffusées Conseil supérieur des programmes. *Orientations pour l'éducation aux médias et à l'information (EMI) cycles 2 et 3*. 15 décembre 2016. Disponible sur : http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/05/4/Projet_EMI_cycles_2_et_3_decembre_2016_690054.pdf].

M^{me} Ayada s'intéresse ensuite au cursus de formation des étudiants passant le CAPES de documentation. Héloïse Lécaudé et Claire Rouveron témoignent de la grande diversité des licences d'origine, précisant néanmoins que les sciences humaines sont les plus représentées. Elisabeth Schneider complète le propos en actant de la présence de plus en plus nombreuse de candidat.e.s issu.e.s de parcours en Sciences de l'information et de la Communication.

Elisabeth Schneider atteste d'un haut niveau de formation initiale des professeur.e.s. documentalistes, qu'il est parfois difficile de mettre à profit une fois en poste, eu égard à la réalité du terrain, et qu'il est dommage que les compétences de ces enseignant.e.s ne soient pas mieux utilisées. Carole Helpiquet, qui fut membre du jury du CAPES de documentation, témoigne de la qualité des formations prodiguées par les ESPE, actant d'un niveau élevé sur le plan épistémologique et d'un positionnement intéressant pour leur futur établissement des candidat.e.s, identifiés lors des corrections des épreuves écrites et orales du concours. Elle précise que ce niveau d'expertise, notamment autour du numérique, peut permettre aux professeur.e.s. documentalistes de gagner en légitimité auprès de leurs collègues de discipline, eux-mêmes souvent démuni.e.s face à ces évolutions technologiques. Pascal Duplessis rappelle que les professeur.e.s. documentalistes ne sont pas préparé.e.s à la fonction de conseil auprès des autres enseignant.e.s mais ont pour mission d'enseigner l'information-documentation auprès des élèves.

Souâd Ayada souhaite ensuite savoir si nous avons eu l'occasion de rencontrer le ministère et d'échanger sur la place du.de la professeur.e documentaliste dans la réforme des programmes du lycée. Héloïse Lécaudé évoque notre rencontre avec M. Huart, qui nous a indiqué que le.la professeur.e documentaliste serait amené.e à intervenir pour la préparation du grand oral et la prise en charge des heures d'accompagnement personnalisé dédiées à l'orientation.

Conclusion

Au terme de cette audition, M. Pascal Duplessis soumet l'idée de constituer un groupe de travail, associant l'A.P.D.E.N. et le GRCDI, pour la rédaction de contenus info-documentaires, enseignés par les professeur.e.s documentalistes, dans les programmes disciplinaires du futur lycée. L'enjeu est bien ici de rendre visible la mission pédagogique du.de la professeur.e documentaliste et de rappeler, encore et toujours, sa légitimité évidente pour enseigner une culture de l'information et des médias auprès de tou.te.s les élèves, dans des démarches pédagogiques variées, seul.e ou en interdisciplinarité.

Souâd Ayada ne peut accéder à notre requête mais rappelle la présence d'un professeur documentaliste dans le groupe de travail sur l'élaboration des programmes en EMC. Elle nous suggère, en outre, de faire des propositions pour l'écriture des programmes de l'enseignement de spécialité « Numérique et sciences informatiques » par exemple (analyse de l'information) à l'échéance de la rentrée prochaine. Nous ne nous positionnons pas sur cette demande, il s'agit pour nous de réfléchir aux modalités que pourrait prendre une telle contribution, de prime abord, complexe à circonscrire.

Notes

[1] Carole Helpiquet a antérieurement été responsable de l'éducation aux médias et à l'information à l'international au sein du CLEMI.

[2] Elisabeth Schneider est également docteure en géographie, qualifiée en sciences de l'éducation et en SIC à l'ESPE de Basse-Normandie, Laboratoire Espaces des SOciétés, UMR 6590, chargée de mission sur les usages du numérique, co-responsable du séminaire de recherche sur les usages juvéniles du numérique sous l'égide de la DNE.

- [3] GRCDI : Groupe de Recherche sur les Cultures et la Didactique de l'information. *Douze propositions pour l'élaboration d'un curriculum info-documentaire*. Septembre 2010. Disponible sur : https://f-origin.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/2764/files/2013/08/GRCDI_Curriculum-12-propositions_Introduction.pdf
- [4] A.P.D.E.N. Vers un curriculum en information-documentation. A.P.D.E.N., 2014. Disponible sur : <http://www.apden.org/Vers-un-curriculum-en-information-346.html>
- [5] Conseil Supérieur des Programmes. *Charte relative à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des programmes d'enseignement ainsi qu'aux modalités d'évaluation des élèves dans l'enseignement scolaire*. CSP, 2014. Disponible sur : <http://www.education.gouv.fr/cid78644/la-charte-des-programmes-adoptee-par-le-conseil-superieur-des-programmes.html>
- [6] MEN. Arrêté du 9-11-2015 - J.O. du 24-11-2015. *Annexe 2 : Programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3)*. Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015. Disponible sur : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94708
- [7] MEN. Arrêté du 9-11-2015 - J.O. du 24-11-2015. *Annexe 3 : Programme d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4)*. Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015. Disponible sur : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94717
- [8] JORF n°0157 du 9 juillet 2013 page 11379 texte n° 1. *LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République*. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984&categorieLien=id>